

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
OPÉRATION
CŒUR DE
VILLE N° 2023-
09 :
RÉAMÉNA-
GEMENT
COMPLET DE
LA
TRAVERSÉE
DE VILLE
TRANCHE 3 -
HAUT DE LA
PLACE DE
VERDUN ET
RUE DE
L'HORLOGE-
MODIFICA-
TION DU PLAN
DE
FINANCEMENT

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 03 MAI 2023

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 03 MAI 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **23 MAI 2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-123
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 16 mai 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Elisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Brigitte BATIGNE À Michel RATABOUIL,
Pierre BARBAUD À Patrick MAUGARD,
Régine SURRE À Jacqueline RATABOUIL,
Nicolas ASENSIO-VERGNES À Javier DE LA CASA,
Delphine SANTINI À Hélène GIRAL,
Préscillia GRANIER À Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Adrien ROUZAUD À Jean-François VERONIN-MASSET,

Absents excusés : Karole CAFFIER, Martine LACOMBE

Secrétaire : Bruno PERLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération cœur de ville, il est prévu de procéder au réaménagement complet de l'ancienne traversée de ville à savoir la rue de l'Hôpital, la rue Pasteur, la Grand Rue et la rue de l'Horloge.

Suite aux deux premières tranches de travaux qui consistaient à la réalisation de la rue Louis Pasteur et la Grand rue, il convient de poursuivre les travaux sur le Haut de la Place de Verdun ainsi que sur la rue de L'Horloge. Ces travaux constituent la tranche 3.

Les travaux consisteront en l'enfouissement des réseaux encore aériens, la réfection complète des réseaux d'eaux pluviales, la pose de fourreaux télécom, l'aménagement de la voirie et des trottoirs et l'intégration de massifs permettant une végétalisation de la rue en se conformant aux règles d'accessibilité.

Monsieur le Maire précise que l'opération sera menée conjointement avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois qui prendra en charge la réfection des réseaux eau potable/assainissement.

Le montant de l'opération Maitrise d'œuvre incluse, pour ce qui concerne la ville, s'élève à : 655 473.00 € H.T.

Vu la délibération n°2022 – 251 en date du 01 décembre 2022 relative à l'approbation de cette opération et à une demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental, il convient de modifier le plan de financement suite à l'attribution définitive du montant des deux subventions

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement modifié suivant :

DÉPENSES H.T.	RECETTES		%
Réaménagement de la traversée de ville Tranche 3	ETAT (DSIL)	225 044.00	34.33
	Conseil Départemental	190 000.00	28.99
	Ville de Castelnaudary	240 429.00	36.68
TOTAL 655 473.00	TOTAL	655 473.00	100

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le plan de financement comme présenté ci-dessus.

PRECISE que les crédits relatifs aux études et aux travaux seront inscrits au budget 2023 Opération 9012.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 16 mai 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **23 MAI 2023**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **22 MAI 2023**
Par publication le : **23 MAI 2023**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL

